

28 mars 2019

Communiqué

Solution de prévoyance pour le 2e pilier: Un facteur primordial pour l'attractivité de l'emploi

Les collaborateurs constituent un des plus importants facteurs de prospérité des entreprises. Aujourd'hui, l'employeur doit faire valoir tous ses atouts afin d'attirer les meilleurs talents. Ses choix en matière de 2e pilier pèsent donc d'un grand poids dans la gestion stratégique du personnel. Des décisions malheureuses sont toutefois monnaie courante. Avec souvent de graves conséquences et, à long terme, de sérieux dommages pour l'entreprise et ses assurés. UBS a conçu un nouveau guide pour accompagner les entreprises dans ce domaine.

Zurich, 28 mars 2019 – En raison de la pression exercée sur les trois piliers du système de prévoyance suisse, la qualité de la solution de prévoyance professionnelle gagnera en importance à l'avenir, tant pour l'individu que pour les entreprises. Ces dernières peuvent d'ailleurs mettre en avant les atouts de leur solution de prévoyance professionnelle dans la compétition pour l'engagement des meilleurs spécialistes. En effet, la formule de 2^e pilier proposée fait partie des conditions d'embauche attrayantes offertes aux futurs employés.

Si c'est bien le conseil de fondation paritaire de l'institution de prévoyance qui détermine la forme de la solution du 2^e pilier, dans la pratique, de lourdes décisions reviennent à l'employeur, puisque c'est lui qui, au bout du compte, en assumera des coûts et des risques non négligeables.

Les questions essentielles

A l'heure de définir la solution de 2^e pilier optimale, une foule de questions se posent aux entreprises:

- Est-il judicieux d'avoir une caisse de pension autonome?
- La meilleure solution consiste-t-elle à s'affilier à une fondation commune ou collective?
- Faut-il assurer uniquement les prestations obligatoires ou également les prestations surobligatoires?
- Faut-il réassurer les risques d'invalidité et de décès?
- A quoi ressemble une solution de prévoyance du 2e pilier qui soit attrayante pour les collaborateurs?
- Quels sont les risques pour l'entreprise et comment les maîtriser?

La dernière publication du Chief Investment Office d'UBS «2^e pilier, une décision complexe – un guide pour les entreprises» apporte des réponses à ces questions.

Facteurs décisionnels

Il est primordial d'évaluer les prestations souhaitées, le modèle de prévoyance qui les garantit, ainsi que les coûts et les risques associés aux prestations et aux modèles respectifs. Lorsque la structure de l'entreprise change, ou si la situation économique évolue, d'autres prestations peuvent prendre davantage d'intérêt ou de meilleures offres de prix devenir disponibles.

Par conséquent, il s'agira de réexaminer périodiquement le modèle retenu. La grande complexité et les nombreux conflits d'intérêts entre les différentes parties prenantes, ainsi qu'avec les vendeurs et les courtiers de solutions du 2^e pilier, ne facilitent pas les décisions.

De mauvais choix en la matière peuvent avoir des effets non négligeables et entraîner, à long terme, de sérieux dommages pour l'entreprise et ses assurés. C'est pourquoi de nombreuses entreprises se tournent vers un courtier. Cependant, il importe de s'assurer que la solution n'en deviendra pas inutilement coûteuse pour l'assuré et pour l'entreprise, et que la rémunération du courtier est communiquée de façon transparente.

Ne pas négliger l'avenir

Toutefois, les entreprises et les institutions de prévoyance doivent également ne pas perdre de vue l'avenir du 2^e pilier. Il existe d'importantes marges de manœuvre légales et qu'elles peuvent utiliser pour offrir à leurs assurés des formules de prévoyance attrayantes et pérennes. Mais il faut y recourir en connaissance de cause. Car la prévoyance obligatoire se trouve dans une situation difficile.

En fin de compte, ce ne sont pas les entreprises qui doivent toutes seules trouver les solutions. Il est par conséquent nécessaire d'apporter d'autres modifications légales pour offrir aux entreprises, aux institutions de prévoyance et aux assurés une plus grande souplesse, notamment un âge de départ à la retraite flexible, pour rendre plus durable la prévoyance.

Links

- Vous trouverez de plus amples informations ainsi que l'intégralité de la publication à l'adresse: www.ubs.com/vorsorgeforum

UBS Switzerland AG

Contact

Jackie Bauer, économiste et experte en prévoyance
UBS Chief Investment Office GWM
Tél. +41 44 239 90 61

Veronica Weisser, responsable analyse macroéconomique et sectorielle Suisse
UBS Chief Investment Office GWM
Tél. +41 44 234 50 62

www.ubs.com/media